



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

4ème lettre-hebdo 2017-2018 **Jeudi 7 septembre 2017** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/2/2017** : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

SYNDICALISATION 2017-2018

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement
www.se-unsa974.org/contact/adhesion/Bulletin_adh-17-18.pdf
autorisation de prélèvement: www.se-unsa974.org/contact/adhesion/prelevementSEPA-17-18.pdf
Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.
Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.
Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2016-2017 **il est automatiquement reconduit.**
- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion
- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182>

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO
- 4- Collège 2017 : le retour des évaluations 6e
- 5- Voie professionnelle : une priorité pour le ministère
- 6- CSG et "baisse" des cotisations salariales
- 7-Retraite anticipée : possibilité de reconnaissance des périodes de handicap non justifiées
- 8-Evolution du budget de l'éducation nationale
- 9-Dans la presse: Jean-Michel Blanquer
- 10-Une sélection d'ouvrages sur l'éducation parus à la rentrée

1- Actualités

Affectation dans le Supérieur

Un décryptage sur la note de service « affectation des postes vacants du second degré dans l'enseignement supérieur » : <http://enseignants.se-unsa.org/Enseignement-superieur-la-campagne-d-affectation-commence>

PPCR, point d'étape

La réaction de l'Unsa face à la remise en cause du PPCR dans certaines annonces ministérielles : <http://enseignants.se-unsa.org/PPCR-nous-n-attendrons-pas>

Les fonctionnaires et les réseaux sociaux

Un arrêt du Conseil d'État du 20 mars 2017 rappelle que les agents publics restent soumis à leurs obligations déontologiques sur les blogs et réseaux sociaux. [Lire la suite](#)

Que faire en cas d'agression ?

Mise en ligne du protocole à suivre en cas d'agression Dans sa séance du 3 avril 2017, le CHSCTA a validé un protocole à utiliser en cas d'agression. Au travers du CHS-CTA, l'Unsa Education et ses syndicats se sont engagés pour qu'un protocole soit disponible lorsqu'un collègue est victime d'une agression. Le protocole est disponible [ici](#).

De plus, nous vous invitons également à nous contacter.974@se-unsa.org

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-unsa974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires

A venir sera disponible vers la fin septembre

3- Au BO-JO

BO n°29 du 7 septembre 2017 <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique Dispositions transitoires liées à la rénovation de la série hôtellerie arrêté du 17-7-2017 - J.O. du 17-8-2017 (NOR [MENE1720923A](#))

Classement des collèges Rentrée 2017 arrêté du 26-7-2017 (NOR [MENH1700452A](#))

Classement des lycées et des écoles des métiers Rentrée 2017 arrêté du 26-7-2017 (NOR [MENH1700454A](#))

Classement des lycées professionnels Rentrée 2017 arrêté du 26-7-2017 (NOR [MENH1700453A](#))

Baccalauréat professionnel Diplôme intermédiaire de la spécialité « Technicien en chaudronnerie industrielle » : modification arrêté du 28-7-2017 - J.O. du 17-8-2017 (NOR [MENE1722342A](#))

Enseignement professionnel Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » : modification arrêté du 10-8-2017 - J.O. du 18-8-2017 (NOR [MENE1720727A](#))

Personnels

Vacances de postes Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2018 avis (NOR [MENH1700457V](#))

4- Collège 2017 : le retour des évaluations 6e

Les évaluations nationales reviennent sur les pupitres à cette rentrée en CP et 6^e. Les élèves de 6^e notamment seront évalués sur support numérique dans deux disciplines, le français et les mathématiques, en novembre. Le protocole national a été testé par la Depp* l'an dernier et il est maintenant étendu à l'ensemble des collèges. Nous n'avons pas pu juger de la pertinence des exercices, y compris de leur lien avec les compétences du socle, ils ne nous ont tout simplement pas été présentés.

Les corrections seront automatisées et les établissements disposeront dès le lendemain du « profil » de chacun des élèves de 6^e qu'il accueille. La Depp analysera ensuite l'ensemble des résultats et produira des comparaisons entre les résultats de chaque établissement et la moyenne nationale. Ces indicateurs, qui seront connus en mars, pourront devenir des outils de pilotage dans le dialogue de gestion avec les recteurs et dans l'élaboration du projet pédagogique de l'établissement pour la rentrée suivante.

Pour le SE-Unsa, les enseignants sont les mieux à même de choisir les modalités d'évaluation des élèves, et le moment pertinent pour les évaluer. Ils disposent d'ailleurs déjà de banques d'outils pour les y aider. Ce diagnostic arrive trop tard pour l'organisation d'une prise en charge différenciée des élèves, et crée dès leur entrée en 6^e un climat anxigène alors que depuis quelques années, tous les efforts étaient mis en œuvre pour mieux accompagner l'entrée au collège, en améliorant la liaison CM2/6^e !

Les enseignants de l'Unsa dénoncent cette mesure prise sans concertation et continuent à proposer de changer les méthodes d'évaluation. L'évaluation doit être positive, au service des apprentissages et de la diversification pédagogique. Au-delà d'établir un bilan des acquis, ce qui est intéressant, c'est de comprendre pourquoi l'élève n'a pas réussi tel ou tel exercice et de pouvoir l'accompagner dans la construction de stratégies appropriées. C'est là que les enseignants attendent vraiment le ministre : ils n'ont pas besoin de lui

pour repérer les difficultés des élèves, ils ont en revanche besoin d'une formation continue de qualité et de temps collectifs dans les collèges pour travailler ensemble à la construction des réponses pédagogiques les plus pertinentes.

* **Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**

5- Voie professionnelle : une priorité pour le ministère

Des éléments/thématiques qui seront abordés ont été évoqués lors d'audiences et dans les médias. Aucun calendrier à ce jour.

- Diplômes, certifications notamment CAP et diplôme intermédiaire. Place du CCF.
- Développement de l'apprentissage. Travail sur des parcours alternatifs
- Formation tout au long de la vie et poursuite d'étude

Dans le même temps « régions de France » (anciennement l'ARF) avance des propositions dans son [dossier de presse de rentrée](#). Ci dessous, les 3 premières.

- 1) Transférer les CIO aux régions pour qu'elles prennent en charge l'orientation, non pas au sens des décisions individuelles dans les conseils de classe, mais en vue de la meilleure organisation des flux vers les différentes filières.
- 2) Conforter le rôle stratégique des Régions et leur confier l'organisation de la totalité de l'offre de formation, dans les voies générale (options de langues notamment) et technologique, y compris le post-baccalauréat (bac +3).
- 3) Renforcer l'alternance au lycée professionnel au delà des 22 semaines actuelles en entreprise, et développer les relations avec les entreprises.

Confier la présidence des CA des lycées professionnels à des personnalités extérieures, en la dissociant de la fonction de proviseur.

Faciliter pour les enseignants la possibilité d'exercer à la fois en voie scolaire et en apprentissage notamment par la convergence des statuts ainsi que le renforcement des passerelles. Expérimenter des regroupements lycées professionnels et CFA.

Vous l'avez compris, il va y avoir du pain sur la planche. Nous travaillons à des supports de communication qui seront pour certains approfondis en réunion de branche.

Un article qui donne notre analyse sur le programme d'E. Macron pour la voie pro.

<http://enseignants.se-unsa.org/Programme-d-Emmanuel-Macron-pour-la-voie-pro-ce-que-le-SE-Unsa-en-dit>

6- CSG et "baisse" des cotisations salariales

C'est une promesse d'Emmanuel Macron pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés : suppression de certaines cotisations salariales (2,4% assurance chômage et 0.75% assurance maladie) et augmentation de la CSG +1,7%. Ces cotisations ne sont pas payées par tous.

Pour les fonctionnaires, la cotisation assurance maladie est intégralement prise en charge par l'employeur, il n'y a pas de cotisation chômage, mais une cotisation exceptionnelle de solidarité depuis 1982, qui contribue à certains mécanismes de solidarité chômage. Les retraités n'ont pas de cotisation assurance maladie (solidarité intergénérationnelle).

Pour les salariés, le différentiel serait de +1.75 %, pour les fonctionnaires celui-ci serait de -1.7%. Pour les retraités qui payent de la CSG à taux plein, le différentiel serait de -1.7%.

Darmanin a annoncé lors des questions au gouvernement le 5 juillet une compensation pour les fonctionnaires. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une prime, par exemple, mais rien n'est fixé. Le rendez-vous salarial est fixé le 10 octobre entre les organisations syndicales de la FP et Darmanin.

Par contre, pour les retraités, aucune compensation n'est à l'ordre du jour.

Calendrier envisagé :

Le basculement intégral était prévu au 1^{er} janvier 2018.

Le gouvernement vient d'annoncer la baisse des cotisations en deux temps 2.2% au 1^{er} janvier 2018 et 0.95 à l'automne 2018.

La hausse de la CSG est maintenue au 1^{er} janvier 2018.

Retraités :

Avec une hausse de la CSG de 1,7 point, les retraités soumis au taux de CSG de 6,6% verront le pourcentage passer à 8,3%. Cette hausse concernerait les retraités dont le revenu fiscal de référence se situe au-dessus de la barre des 1 200 euros par mois pour une personne seule et 1 837 euros par mois pour un couple. Cela concerne 60% des retraités soit environ 8 millions de personnes.

Un retraité à 2000 € brut par mois verrait son niveau de vie baisser en 2018 de 408 €. Cela concerne directement nos adhérents qui partent actuellement.

7-Retraite anticipée : possibilité de reconnaissance des périodes de handicap non justifiées

Pour bénéficier d'un départ anticipé en tant que travailleur handicapé, il faut notamment justifier d'un certain nombre de trimestres d'assurance en tant que travailleur handicapé à 50 %.

De nombreux collègues ne sont pas en capacité d'attester de cette durée, soit parce qu'ils n'ont pas renouvelé leur RQTH, soit parce qu'ils n'ont pas la preuve administrative de leur incapacité permanente.

Depuis le 1^{er} septembre, un collègue dans cette situation a la possibilité de déposer un dossier pour faire valider des trimestres manquants, mais à certaines conditions (cumulatives) :

- le taux d'incapacité doit être de 80 % au minimum lors du dépôt de dossier de retraite,
- la période validable est limitée à 30 % de la durée d'assurance requise pour avoir droit à un départ anticipé,
- il faut déposer un dossier comprenant tout document à caractère médical permettant de justifier un taux d'incapacité de 50 % minimum pour cette période, complété, le cas échéant, par des documents à caractère administratif.

Une commission examinera ce dossier et rendra un avis motivé au service chargé de la liquidation de la pension.

Pour le SE-Unsa, ce décret est une première reconnaissance des situations non déclarées de handicap. Cela permettra à des collègues de bénéficier d'un départ anticipé au titre du handicap. Cependant, le SE-Unsa regrette les contraintes liées à la demande et notamment la limite imposée de 80 % de taux d'incapacité, qui réduira sensiblement le nombre de collègues concernés.

8-Evolution du budget de l'éducation nationale

Le budget de l'éducation nationale est le premier budget de l'Etat, représentant plus de 20% de celui-ci. Cette proportion est à corréliser avec le nombre d'agents qui dépasse le million.

Les chiffres

Année	Budget en Milliards d'Euros (cotisations retraites comprises)	Evolution en Milliards d'Euros	Evolution en %
2017	68,64	+ 2,9	+4,44
2016	65,72	+0,72	+1,08
2015	65,02	+0,7	+0,18
2014	64,9	+0,12	+1,39
2013	64,01	+0,89	+4,93
2012	61	+3,01	

JM Blanquer annonce une hausse pour le budget 2018 pour atteindre les 70 milliards d'Euros.

Rappels plus détaillés sur 2017 :

1D Evolution dépense de personnel : hausse de 6,59% (en M d'Euros), dont :

Schéma d'emplois (extension en année pleine)	+ 227,9
PPCR	+ 319,2
Revalorisation ISAE	+ 258,3
Augmentation point d'indice	+ 228,7
Baisse indemnité GIPA	- 6,8

Remplacement : hausse de 9,2% des crédits
Formation : Baisse de 2,3% des crédits

2D Evolution dépense de personnel : hausse de 3,93% (en M d'Euros), dont :

Schéma d'emplois (extension en année pleine)	+	185,2
PPCR	+	371,2
Augmentation point d'indice	+	259,5
Baisse indemnité GIPA	-	20,4

Remplacement : hausse de 4% des crédits
Formation : hausse de 5,7% des crédits

Vie de l'élève

Evolution dépense de personnel : hausse de 2,73% (en M d'Euros), dont :

PPCR	+	14,1
Augmentation point d'indice	+	22,2

9-Dans la presse: Jean-Michel Blanquer :

"Je veux aller vers une plus grande implication des recteurs"

Rappelant la priorité gouvernementale donnée à l'école primaire, le ministre de l'Éducation nationale affirme par ailleurs sa volonté de clarifier les missions des recteurs. S'agissant de la carrière des enseignants, il insiste sur la nécessité de remettre "*de la motivation et du bonheur de travailler*" dans la gestion des ressources humaines. Quitte à rouvrir deux épineux dossiers : l'évaluation et le temps de travail des professeurs.

[Lire l'interview en intégralité](#)

10-Une sélection d'ouvrages sur l'éducation parus à la rentrée

Éric Debarbieux, ancien délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, Alain Boissinot et Luc Ferry, Marc Roullier, principal d'un collège REP, le journaliste Emmanuel Vaillant, les maîtresses de conférences Annie Lechenet, Mireille Baurens et Isabelle Collet ainsi que Philippe Veyrunes, maître de conférences, etc. ont publié des ouvrages sur l'enseignement scolaire au cours de l'été et pour la rentrée scolaire 2017. Réforme de l'école, management du système éducatif, innovations pédagogiques, réforme du lycée ou encore égalité femmes-hommes....

Voici une sélection d'ouvrages parus à la rentrée 2017 concernant l'enseignement scolaire.

Ne tirez pas sur l'école !... Réformez-la vraiment, Éric Debarbieux

Dans cet ouvrage, l'ancien délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire s'attaque aux "poncifs les plus éculés" au sujet de l'école et fait part de ses "colères" : contre "les approximations nauséabondes et fantasmagiques de l'antipédagogie", contre "l'incohérence, l'inconséquence et l'illisibilité de la pensée politique au sujet de l'école" qui "se conjuguent avec un empilement de dispositifs" et contre "la bureaucratisation et l'invraisemblable gouvernance pyramidale" de l'Éducation nationale.

"Le sens de l'école se perd entre l'injonction paradoxale et l'irréalisable", affirme Éric Debarbieux, s'appuyant sur son expérience de l'école, en tant qu'élève d'abord, puis instituteur spécialisé et chercheur en éducation et enfin délégué ministériel. Il appelle à davantage de "respect" et de "bienveillance" dans le système scolaire, dont il juge la gouvernance "archaïque". L'ouvrage, qui donne une place importante à la parole des élèves et des enseignants, liste également les "priorités" pour l'école : des moyens pour encadrer les élèves "en grande difficulté comportementale", construire une culture de "solidarité" entre les personnels, une discipline "intelligente" et l'éducation prioritaire.

Éditions Armand Colin, 224 pages, 15,90 €

La plus belle histoire de l'école, Luc Ferry et Alain Boissinot

Quelques siècles avant Jésus-Christ, à Athènes, assisté par un esclave pédagogue, un enfant apprend à tracer les lettres, sa tablette sur les genoux. Trois millénaires plus tard, la tablette est connectée, les salles de classe se sont multipliées. Mais l'école a-t-elle vraiment changé ?, s'interrogent Alain Boissinot et Luc Ferry. Enseigner, initier, guider l'élève dans le monde du savoir... Les deux spécialistes reviennent sur tous les débats qui ont animé l'enseignement, telles les querelles récurrentes entre foi et raison, entre Église et État, etc.

Les auteurs montrent que le collégien du XXI^e siècle n'est pas si différent du jeune Grec qui commentait Homère, et certaines méthodes antiques s'avèrent encore d'actualité. Avec cette lecture historique, Luc Ferry et Alain Boissinot examinent l'avenir de l'école école actuelle "que l'on dit en crise, confrontée aux incivilités et

à l'illettrisme", le rôle des enseignants et les contenus des savoirs. Pour trouver "le nouvel équilibre" de l'école, les auteurs suggèrent de "chercher dans les leçons de l'histoire et dans un surcroît d'humanité".

Éditions Robert Laffont, 486 pages, 21 €

L'école, une question de management, Marc Roullier

"Lorsqu'une administration aussi importante par ses budgets que par son 'armée' de fonctionnaires délivre une performance médiocre, il est probable que ce soit un problème d'organisation plus qu'autre chose", affirme dans son essai Marc Roullier, principal d'un collège REP et ancien enseignant d'histoire-géographie. Posant la question du "management du système éducatif", l'auteur glisse dans son ouvrage plusieurs exemples de situations professionnelles pointant "le déficit organisationnel de l'école".

Il regrette ainsi "l'absence de direction pédagogique" en faveur de l'inspection pédagogique, les deux modèles reposant sur "deux logiques de management différentes", ce qui dénote pour lui d'un choix de "piloter la pédagogie par la procédure plutôt que par le résultat". Quant à l'évaluation des enseignants, elle "dysfonctionne" mais pourrait "évoluer avec des changements simples : rendre l'entretien d'évaluation obligatoire, former les chefs d'établissement à l'évaluation". Le livre s'achève sur un appel à "moins de procédures et plus de résultats".

Éditions L'Harmattan, 174 pages, 18,50 €

Bonnes nouvelles de l'école, Emmanuel Vaillant

L'ancien rédacteur en chef délégué de *l'Étudiant* et journaliste spécialisé dans les questions d'éducation présente dans cet ouvrage le résultat d'une enquête de deux ans dans les écoles, collèges et lycées de France.

Il y raconte les "dizaines d'initiatives" découvertes qui "témoignent de la vitalité de l'enseignement français" et qui sont "autant de minuscules révolutions". Sont notamment évoquées : la différenciation pédagogique, les cartes mentales, les innovations numériques, les classes inversées, mais aussi les questions de discipline, d'évaluation, d'architecture et de relations entre l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Éditions JC Lattès, 220 pages, 18 €

Former à l'égalité : défi pour une mixité véritable, Annie Lechenet, Mireille Baurens, Isabelle Collet

"L'école a une responsabilité avérée de reproduction de rapports sociaux inégalitaires", constatent Annie Lechenet, Mireille Baurens et Isabelle Collet, respectivement maîtresse de conférences en philosophie (Université Lyon 1 - Espé), maîtresse de conférences en anglais (Université Grenoble Alpes) et maîtresse d'enseignement et de recherche (Université de Genève).

Toutes trois formatrices d'enseignant.e.s, les auteures présentent dans leur ouvrage les formations existantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les stéréotypes de genre, à destination des personnels de l'Éducation nationale et pour qu'une "mise en réflexion et en débat puisse avoir lieu".

Éditions L'Harmattan, 324 pages, 31,50 €

Quel lycée au XXI^e siècle ? Ouvrage collectif (sous la direction de Philippe Nemo, École professorale de Paris)

Cet ouvrage collectif est le fruit d'un séminaire de recherche qui s'est tenu dans le cadre des travaux préparatoires à la création de l'École professorale de Paris. Les 16 auteurs (chercheurs et professeurs) mettent à plat la question des programmes et des méthodes de l'enseignement secondaire et formulent les principes qui doivent selon eux guider l'enseignement de chaque discipline pour "sauver le collège et le lycée". Ils réécrivent dans les grandes lignes tous les programmes, de la 6^e au bac.

Pour construire un "lycée du XXI^e siècle", ils préconisent un enseignement centré sur "la dimension intellectuelle, l'acquisition méthodique et rigoureuse des savoirs". Le lycée devrait aussi "donner des connaissances scientifiques renouvelées par rapport aux programmes des lycées actuels, souvent en retard sur les progrès des sciences" et être "ouvert sur l'international".

Éditions De Boeck Supérieur, 288 pages, 22€

La classe : hier, aujourd'hui et demain ?, Philippe Veyrunes (maître de conférences émérite en sciences de l'éducation à l'université Toulouse-II Jean-Jaurès)

Comment les formats pédagogiques d'organisation du travail en classe sont-ils apparus ? Quelles sont les raisons de leur succès, de leur stabilité et de leur pérennité ? Quelle activité les enseignants et les élèves développent-ils au sein de ces dispositifs ? Quelle est leur efficacité vis-à-vis des apprentissages des élèves ? Comment, pourquoi et à quelles conditions pourrait-on envisager de les faire évoluer ou de les transformer ? Telles sont les questions auxquelles cet ouvrage ambitionne d'apporter des éléments de réponse et de réflexion. Il s'appuie sur des travaux conduits en sciences de l'éducation, en anthropologie cognitive et en ergonomie, mais aussi en histoire et en sociologie de l'éducation.

Presses universitaires du Midi, 248 pages, 21 €